

Informations de base	
2021/0102(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 2/2021: excédent de l'exercice 2020 Subject 8.70.50 Budget 2020 8.70.51 Budget 2021	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	LARROUTUROU Pierre (S&D)	06/05/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive RESSLER Karlo (EPP) TORVALDS Nils (Renew) CORMAND David (Greens /EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/04/2021	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2021)0270 	Résumé
21/06/2021	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	09904/2021	
21/06/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
22/06/2021	Vote en commission		

23/06/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/06/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0218/2021	
06/07/2021	Décision du Parlement	T9-0321/2021	Résumé
13/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0102(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/05804

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE692.808	12/05/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0218/2021	28/06/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0321/2021	06/07/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	09904/2021	21/06/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2021)0270 	15/04/2021	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget rectificatif 2/2021: excédent de l'exercice 2020

2021/0102(BUD) - 15/04/2021 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation par la Commission européenne du projet de budget rectificatif n° 3/2021 au budget général 2021.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3/2021 vise à inscrire au budget 2021 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2020. L'exécution de l'exercice 2020 présente un excédent de 1.768.617.610 EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2021.

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2021.

Les variations nettes cumulées du titre 1 (Ressources propres) et du titre 3 (Excédents, soldes et ajustements) s'établissent à 1375 millions d'EUR. Le montant supplémentaire budgétisé pour les différences de change (au titre 3) couvre plus ou moins le déficit enregistré dans les ressources propres TVA et RNB au titre 1. Par conséquent, l'excédent est principalement dû au fait que les droits de douane perçus ont été plus élevés que prévu.

Les variations du titre 7 (Intérêts de retard et amendes) représentent un montant de 268 millions d'EUR, qui se compose d'amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et d'intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes.

La Commission a exécuté 99,9 % des crédits de paiement autorisés. Le montant non exécuté s'est établi à 101 millions d'EUR, dont 62 millions d'EUR pour la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel (Administration), ce qui est imputable aux circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, qui ont eu une incidence directe sur le nombre de missions, de réunions, de stages et de recrutements.

La sous-exécution enregistrée par les autres institutions, soit 120 millions d'EUR, est légèrement supérieure à celle de 2019 (82 millions d'EUR).

Budget rectificatif 2/2021: excédent de l'exercice 2020

2021/0102(BUD) - 06/07/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 641 voix pour, 36 contre et 8 abstentions, une résolution **approuvant** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2021 de l'Union européenne pour l'exercice 2021 - budgétisation de l'excédent de l'exercice 2020.

Le Parlement a pris acte du projet de budget rectificatif n° 3/2021 présenté par la Commission qui vise à **inscrire au budget 2021 l'excédent de l'exercice 2020, correspondant à 1.768.617.610 EUR**. Cet excédent se compose essentiellement d'une exécution en recettes positive de 1.647,3 millions d'EUR et d'une sous-exécution des dépenses de 121,3 millions d'EUR.

En ce qui concerne les recettes, l'excédent est principalement dû au fait que les droits de douane perçus ont été plus élevés que prévu.

En ce qui concerne les dépenses, la sous-exécution des paiements par la Commission atteint 100,98 millions d'EUR pour 2020 (dont 61,7 millions d'EUR au titre de la rubrique 5 du CFP - Administration, correspondant à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les missions, réunions, stages et recrutements), la sous-exécution par les autres institutions s'élevant à 120,38 millions d'EUR.

Le Parlement a rappelé sa position selon laquelle tous les moyens disponibles et les fonds inutilisés dans le budget de l'Union, y compris les excédents, devraient être utilisés afin d'apporter rapidement une aide financière à ceux qui sont les plus touchés par la pandémie de COVID-19.

Les États membres ont été invités à consacrer l'ensemble des réductions escomptées de leurs contributions fondées sur le RNB découlant de l'excédent 2020 à la budgétisation d'actions liées à la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 et à la reprise et à la résilience de l'Union, afin d'assurer une allocation optimale des fonds.